

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8409>

Au journal officiel du 13 novembre 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mercredi 13 novembre 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Examen professionnel et concours de colonel de sapeurs-pompiers professionnels | Modalités de signalisation des défibrillateurs automatisés externes dans les lieux publics

Concours et examens

Arrêté du 8 novembre 2019 portant ouverture d'un examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020 [NOR : INTE1932289A](#)

Arrêté du 8 novembre 2019 portant ouverture d'un concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020 [NOR : INTE1932291A](#)

Santé et secours

Arrêté du 29 octobre 2019 relatif aux défibrillateurs automatisés externes et à leurs modalités de signalisation dans les lieux publics et les établissements recevant du public [NOR : SSAP1932163A](#)

L'arrêté définit les modalités de signalisation des défibrillateurs automatisés externes installés dans les lieux publics et dans les établissements recevant du public. Pour les établissements recevant du public, mentionnés à l'article L. 123-5 du code de la construction et de l'habitation, il détermine notamment les dispositions graphiques d'information et de localisation, les conditions d'accès permanent et les modalités d'installation de nature à en assurer la protection.

[L'intégralité du JORF n°0263 du 13 novembre 2019](#)

